



MINISTÈRE DES ARMÉES



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Metz, le **26 JUIN 2018**
N° **504-112** /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/B.SEU/NP

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Mortefontaine-en-Thelle (60) – PLU.

RÉFÉRENCE : lettre du 18/06/2018.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Mortefontaine-en-Thelle les éléments visés à l'article R 121.1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son plan local d'urbanisme.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par la servitude PT2 relative au faisceau hertzien de Saint-Germain-en-Laye camp des Loges (Yvelines) à Sainte Geneviève Maison Blanche (Oise), créée par le décret du 27 novembre 1989 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz. - BP 70023 - 57044 Metz cedex 1.

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par délégation,
le colonel Michel BERGIER
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBdD Creil
USID Creil
DIRISI Metz